



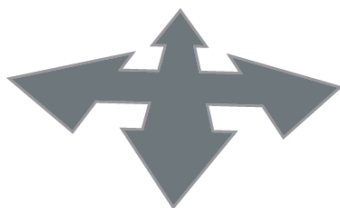
PORTIQUE ROULANT - Notice

réf.6125

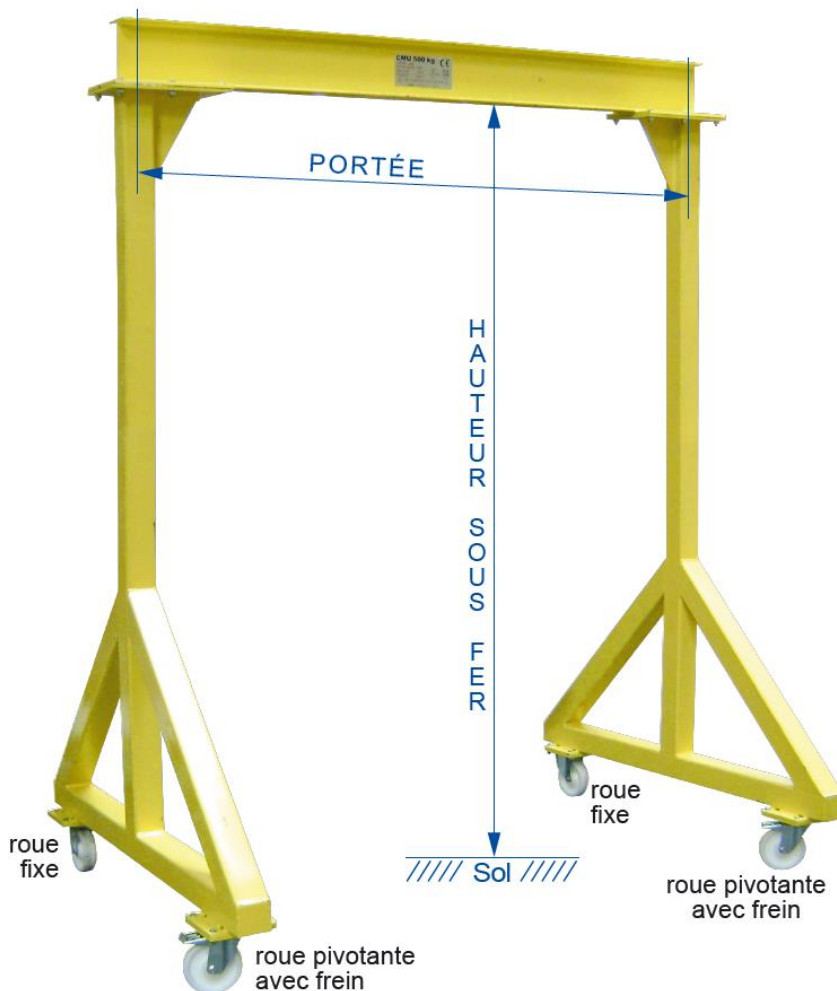
Conforme à la Directive-machine 2006/42/CE
relative aux exigences de sécurité

Un PORTIQUE est un appareil de levage destiné à soulever et à déplacer des charges et peut être équipé d'un palan manuel ou électrique, ou de griffes à poutrelles

**DÉPLAÇABLE
EN CHARGE !**



**DÉPLACEMENT PAR
SIMPLE POUSSÉE !**



RÈGLES DE SÉCURITÉ :

- S'assurer que tous les assemblages avec les écrous-freins fournis soient bloqués après mise en place (poutres et roulettes)
- Ne jamais dépasser la Capacité maximale d'utilisation indiquée sur le portique
- Ne jamais se placer sous une charge suspendue
- N'utiliser que des équipement de levage de charge agréés (palans, etc...)

VÉRIFICATION & MAINTENANCE :

→ Avant chaque utilisation :

- Vérifier la qualité de l'affichage de la Charge Maximale d'Utilisation ;
- S'assurer que l'assemblage du portique est correct (boulons bloqués)
- Vérifier le bon fonctionnement de l'équipement de levage (palans, griffes, élingues, etc.)

→ Périodiquement (2 fois par an ou plus selon utilisation) :

- Vérifier la structure du portique : *toute fissure doit conduire à déclarer le portique « hors-service »* ;

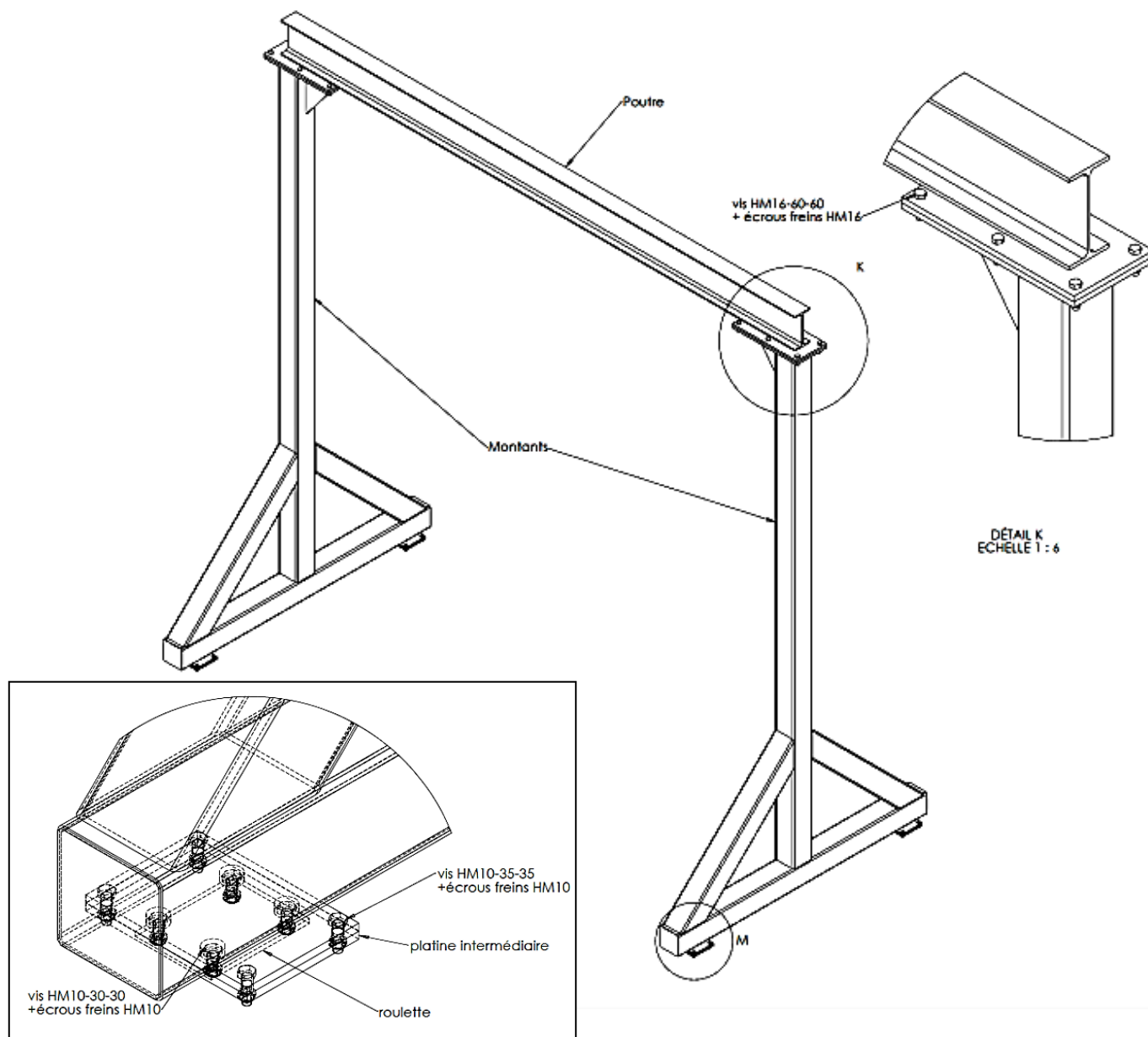
▪

→ IL EST STRICTEMENT INTERDIT d'apporter des modifications au portique sans avis du constructeur ou d'un organisme agréé, et de l'utiliser à d'autres applications que celles précisées dans la présente notice.

→ Cet appareil de levage est soumis à la réglementation relative à l'ARRÊTE du 1^{ER}-mars 2004 qui oblige aux examens suivants :

- Vérification lors de la première mise en service dans l'établissement (section 3, art. 12) ;
- Vérification Générale Périodique (V.G.P.) tous les douze mois (section 5, art.23).

MONTAGE :



CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ POUR LE LEVAGE ET LA MANUTENTION

A NE PAS FAIRE ...



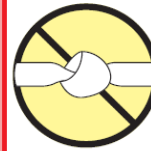
Ne passez
JAMAIS
sous la charge



Le levage de personnes
est strictement
INTERDIT



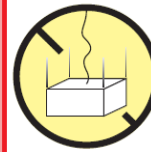
Ne jamais modifier les
composants de l'appareil
ou raccourcir une élin-
gue si celle-ci ne pos-
sède pas un système ap-
proprié



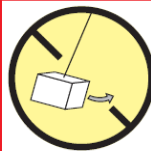
Ne jamais faire de
nœuds avec les
élingues



Ne pas introduire les
mains ou les pieds sous
la charge ou l'appareil
en service



Ne jamais faire dés-
cendre la charge sans
en contrôler la vitesse



Ne pas faire balancer la
charge en opération de
levage

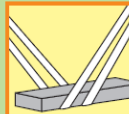


Ne pas engager les
élingues sur les
pointes des crochets

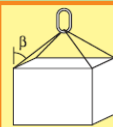
CE QU'IL FAUT FAIRE ...



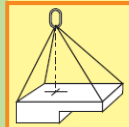
Contrôler le poids de la charge ;
Ne pas dépasser la CMU
(Charge Maximale d'Utilisation)



Protéger les élingues des
arêtes tranchantes et des
angles vifs



Tenir compte du mode
d'élingage et des angles
d'inclinaison



Prendre en considération
le centre de gravité de la
charge



Ne pas laisser les appareils aux
intempéries
Retirer tout article présentant
des défauts



Procéder périodiquement à un
examen visuel de l'état général
du produit



Utilisation adaptée et entretien
régulier sont les gages de dura-
bilité et de sécurité



Utiliser les appareils
sur un sol dur, horizontal
et lisse

La responsabilité de l'utilisateur du matériel est engagée ; l'utilisateur devant être qualifié et s'assurer de l'adéquation du matériel avec l'utilisation qui en est faite, après avoir pris connaissance de la notice d'instructions.